

Rôle de la séance publique du 03/09/2026 à 10h00**Présidente** : Madame RIBEIRO-MENGOLI**Assesseures** : Madame BRUNO-SALEL et Madame BAHAJ**Greffière** : Madame RICHARD**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme FLORENT****01) N° 2400478 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ**

Demandeur	SELF DRAVEIL	JACQUES-ALEXANDRE BOUBOUTOU
	M. B	JACQUES-ALEXANDRE BOUBOUTOU
Défendeur	COMMUNE DE DRAVEIL	Me BLUTEAU

Requête de la société SELF DRAVEIL et de M. B contre le jugement n° 2109546 du 15 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30 août 2021 par laquelle le maire de la commune de Draveil a refusé d'abroger l'arrêté du 8 octobre 2019 n'autorisant pas l'ouverture au public de l'établissement « le marché entrepôt » « Self Draveil ».

02) N° 2403221 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ

Demandeur	M. E	Me THEOBALD
Défendeur	COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES

M. E demande l'annulation du jugement n° 2309782 du 3 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juillet 2020 par laquelle le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine l'a révoqué de ses fonctions et à la condamnation de ladite commune à lui verser la somme de 40 000 euros en réparation des préjudices subis.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme FLORENT

03) N° 2500912 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ

Demandeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Défendeur Mme H

SCP GERIGNY & ASSOCIES

Requête du préfet du Val-d'Oise contre le jugement n° 2306342 du 25 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé son arrêté du 10 février 2023 par lequel il a refusé de délivrer un certificat de résidence à Mme H.

04) N° 2501173 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ

Demandeur Mme R

STEPHAN

Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de Mme R contre le jugement n° 2500069 du 17 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 décembre 2024 par lequel la préfète de l'Essonne lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination en cas d'exécution d'office et a pris à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

05) N° 2502003 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ

Demandeur M. A

Me SAIDI

Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de M. A contre le jugement n° 2501720 du 26 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 février 2025 par lequel la préfète de l'Essonne l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pendant une durée d'un an, en l'informant qu'il fait l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

06) N° 2503346 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ

Demandeur M. S

Me KOMBE

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. S contre le jugement n° 2409667 en date du 8 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 11 juin 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de renvoi.

07) N° 2503743 RAPPORTEURE : Mme BAHAJ

Demandeur M. D

Me ACHACHE

Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

M. D demande l'annulation du jugement n° 2409019 du 18 novembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mai 2024 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui renouveler sa carte de résident, l'a obligé à quitter sans délai le territoire français et lui a interdit le retour sur le territoire français pendant une durée d'un an ainsi que l'arrêté du même jour par lequel le préfet l'a assigné à résidence pour une durée de 45 jours.